Extrait N° 8 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 15 DECEMBRE 2006

L'an deux mil six, le quinze décembre, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.

Présents : M. MONDON René - M. LESQUELIN Jean Hugues - M. ABELARD Georges – Mme BAILLIF Line Rose - M. DENNEMONT Jean Daniel – M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex – Mme ZETTOR Jacqueline – Mme SERMANDE Philomène - Mme MARA Simone – M. AARON Jean Marc – Mme MARCHAND Gladys - M. TOUPIN Jean René – Mme LAMOLY Viviane - Melle CADAS Virginie – Melle ROMAINSTAL Géraldine – Mme CADAS Isabelle – M. FRINGUE Mickaël – M. RIVIERE Raphaël.

Absents : M. HOARAU Alex – Mme GRONDIN Céline – M. RIVIERE Lucien – Mme CADERBY Armande – M. FERRERE Eric – Mme GATELLE Marie Benoîte – M. DENNEMONT Nicolas.

Procuration : Mme MEZINO Sylvaine a donné mandat à M. MONDON René - M. GRONDIN Jules a donné mandat à Mme BAILLIF Line.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Mme CADAS Isabelle comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme CADAS est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le 6 décembre 2006 et que le nombre des membres en exercice étant de 29, le nombre des membres présents est de 20.

Le Maire,

AFFAIRE N° 8 / Présentation du rapport d'activités 2005 de la CCSUD

Conformément à l'article L5211-39, du CGCT, le président de la CCSUD a adressé, au Maire un rapport retraçant l'activité de l'établissement pour l'année 2005. Ce document doit être communiqué au Conseil en séance publique .

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte du rapport présenté.

Après discussions, le conseil municipal prend acte du rapport d'activités de la CCSud pour l'exercice 2005, tel que joint en annexe.

Et les membres ont signé.
Pour expédition conforme,
Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS

<u>RAPPORT N° 8</u> / Présentation du rapport d'activité 2005 de la CCSUD

Conformément à l'article L5211-39, du CGCT, le président de la CCSUD a adressé, au Maire un rapport retraçant l'activité de l'établissement pour l'année 2005. Ce document doit être communiqué au Conseil en séance publique .

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte du rapport ci-annexé.

MAIRIE DES AVIRONS